

Séance du comité administratif du 1^{er} février 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue le 1^{er} février 2022, à 11 h 30, par visioconférence via la plateforme Zoom, à laquelle sont présents :

M. Jocelyn Bédard, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes
M. Pierre Fortier, maire de la ville de Plessisville
M. Donald Lamontagne, maire de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste
M. Gervais Pellerin, maire de la municipalité d'Inverness

Formant quorum sous la présidence de M. Gilles Fortier, préfet et maire de la ville de Princeville.

Sont également présents :

M. Raphaël Teyssier, directeur général
M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint
M^e Simon Moffatt-Fréchette, greffier.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
3. Ordre du jour – Adoption
4. Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2022 – Suivi et adoption
5. Administration
 - 5.1 Site Internet de la MRC – Support technique et entretien – Offre de service – Approbation
 - 5.2 Musée du Bronze – Soutien annuel de fonctionnement – Autorisation
 - 5.3 MicroEntreprendre Centre-du-Québec – Représentant de la MRC au conseil d'administration – Désignation
 - 5.4 Marché de Noël L'Érable-Arthabaska – Budget 2022 – Approbation
 - 5.5 Transport collectif et adapté – Achat d'équipements de la Corporation de transport régional de Portneuf – Autorisation
 - 5.6 Santé et sécurité du travail – Programme de prévention – Entente de services – Approbation
6. Ressources humaines
 - 6.1 Service de l'ingénierie – Ouverture de poste – Autorisation
 - 6.2 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Surveillance d'examen de l'École nationale des pompiers – Rémunération
 - 6.3 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Démission – Dépôt
 - 6.4 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Démission – Dépôt
 - 6.5 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Démission – Dépôt
 - 6.6 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Embauche – Autorisation
 - 6.7 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Embauche – Autorisation
 - 6.8 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Embauche – Autorisation
7. Finances
 - 7.1 Prévisions et ratifications des dépenses de la MRC – Approbation
 - 7.2 Prévisions et ratifications des dépenses en sécurité incendie – Approbation
8. Correspondance – Documents déposés
 - 8.1 Parc linéaire des Bois-Francs – Demande d'appui
 - 8.2 Ministère de la Culture et des Communications – Programmes d'aide financière
9. Divers
10. Période de questions
11. Levée de la séance.

Séance du comité administratif du 1^{er} février 2022

1. Ouverture de la séance

M. Gilles Fortier, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres.

2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour

CA-2022-02-016 Sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu d'autoriser le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour, au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Ordre du jour – Adoption

CA-2022-02-017 ATTENDU l'ordre du jour transmis dans la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, en ajoutant cependant le point suivant :

9.1 Service du greffe – Entente – Autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2022 – Suivi et adoption

CA-2022-02-018 ATTENDU le dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité administratif le 11 janvier 2022;

ATTENDU QUE le suivi est fait en entier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2022 tel que rédigé et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

5.1 Site Internet de la MRC – Support technique et entretien – Offre de service – Approbation

CA-2022-02-019 ATTENDU QUE la MRC requiert les services d'une firme pour le support technique et l'entretien de son site Internet;

ATTENDU l'offre de service soumise par la firme Intelegia datée du 22 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'APPROUVER l'offre de service de la firme Intelegia soumise pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 pour le support technique et l'entretien du site Internet de la MRC selon les modalités suivantes :

- Mise à jour de la plateforme Drupal et résolutions de problèmes techniques :
Taux horaire de 40 \$, plus taxes – Banque estimée à 2 à 5 heures par mois;
- Gestion mensuelle :
Taux horaire de 130 \$, plus taxes – Banque estimée à 1 à 2 heures par mois;

- Services-conseils supplémentaires à la demande du client :
Taux horaire de 130 \$, plus taxes;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités courantes de 2022 – Développement économique;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Musée du Bronze – Soutien annuel de fonctionnement – Autorisation

CA-2022-02-020 ATTENDU QUE la MRC remet au Musée du Bronze une somme de 10 000 \$ annuellement afin de maintenir leurs activités;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'AUTORISER le paiement de la somme de 10 000 \$, prise à même les activités financières Développement économique – Soutien attraits touristiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 MicroEntreprendre Centre-du-Québec – Représentant de la MRC au conseil d'administration – Désignation

CA-2022-02-021 ATTENDU QUE la MRC de L'Érable est impliquée dans la mise en place de l'organisme MicroEntreprendre Centre-du-Québec (MECDQ);

ATTENDU QUE, selon les lettres patentes de l'organisme, les MRC du Centre-du-Québec sont membres partenaires et doivent désigner un représentant pour siéger au conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu :

DE DÉSIGNER M. Pascal Morin, directeur du développement du territoire, comme représentant de la MRC de L'Érable au conseil d'administration de MicroEntreprendre Centre-du-Québec (MECDQ) à titre d'administrateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Marché de Noël L'Érable-Arthabaska – Budget 2022 – Approbation

CA-2022-02-022 ATTENDU QUE la MRC de L'Érable est le promoteur du Marché de Noël L'Érable-Arthabaska;

ATTENDU QUE des demandes de financement seront déposées auprès de divers organisations et ministères pour la tenue de l'événement;

ATTENDU le budget de 35 420 \$ soumis pour l'édition 2022, préparé en date du 26 janvier 2022;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a signé en 2020, une entente de trois ans avec M^{me} Joanie Roy pour l'organisation de cet événement annuel;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

DE CONFIRMER une participation financière de 2 000 \$ de la MRC de L'Érable au Marché de Noël L'Érable-Arthabaska à même les activités financières de l'année courante – Développement économique;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, les diverses demandes de subvention déposées auprès des ministères;

D'AUTORISER le directeur du développement du territoire à signer tout document relié au déroulement de cet événement;

D'AUTORISER l'adjointe administrative à faire le suivi financier et à signer les demandes de versement des aides financières;

D'AUTORISER une appropriation de surplus de 1 500 \$ – Développement économique (Marché de Noël).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Transport collectif et adapté – Achat d'équipements de la Corporation de transport régional de Portneuf – Autorisation

CA-2022-02-023

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 24 novembre 2021, a adopté la résolution numéro 2021-11-355 acceptant notamment la soumission soumise par la firme spécialisée UBTransport inc. en date du 29 octobre 2021 pour la fourniture et la mise en place d'un système de réservation, de perception et de géolocalisation des véhicules en transport collectif, pour un montant de 87 915,56 \$, plus les taxes applicables, le tout conditionnellement à l'obtention de l'aide financière auprès de la Société de financement des infrastructures locales;

ATTENDU QUE la Corporation de transport régional de Portneuf a signifié avoir de l'équipement neuf compatible audit système en surplus et être en mesure de céder un lot de quatre (4) valideurs, téléphones cellulaires et imprimantes pour véhicules à 50 % de leur valeur d'achat, ce qui a permis à la MRC de L'Érable de réduire la valeur du contrat octroyé le 24 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'ACCEPTER l'offre de la Corporation de transport régional de Portneuf pour un lot de quatre (4) valideurs, téléphones cellulaires et imprimantes pour véhicules à 50 % de leur valeur d'achat, pour un montant total de 3 000 \$;

D'AUTORISER le paiement de la dépense via une appropriation de surplus accumulé – Transport de personnes;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 Santé et sécurité du travail – Programme de prévention – Entente de services – Autorisation

CA-2022-02-024

ATTENDU la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* adoptée le 30 septembre 2021 par l'Assemblée nationale du Québec;

ATTENDU QUE cette loi engendre plusieurs nouvelles obligations en matière de santé et de sécurité du travail pour les employeurs;

ATTENDU QUE le manque de temps des ressources actuellement en place afin de mettre en œuvre lesdites obligations à la MRC;

ATTENDU l'entente de services soumise par MEDIAL Conseil Santé Sécurité inc. pour l'élaboration de différentes politiques et procédures ainsi que l'élaboration d'un programme de prévention complet, au montant de 3 834 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'ACCEPTER l'entente de services de MEDIAL Conseil Santé Sécurité inc. au montant de 3 834 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières de l'ensemble des services de la MRC;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

6.1 Service de l'ingénierie – Ouverture de poste – Autorisation

CA-2022-02-025

ATTENDU QUE le service de l'ingénierie a reçu la confirmation de plusieurs subventions pour la réalisation de projets dans les municipalités de la MRC et qu'il demeure en attente de trois autres confirmations de subvention;

ATTENDU QUE pour la réalisation de ces nombreux projets, davantage de surveillance de travaux sera nécessaire;

ATTENDU QU'un poste de stagiaire en ingénierie civile doit être pourvu dans les meilleurs délais pour la saison estivale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER l'ouverture d'un poste de stagiaire en ingénierie civile, poste à temps plein pour une durée de quatre mois pendant la saison estivale;

D'AUTORISER le directeur du service de l'ingénierie à former le comité de sélection;

D'AUTORISER les dépenses relatives au processus de dotation (publication de l'offre d'emploi ou autres frais), à même les activités financières de l'année 2022 – Ingénierie.

Les représentants des villes de Plessisville et de Princeville et de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes ne participent pas aux délibérations du comité administratif qui ont trait au Service d'ingénierie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Surveillance d'examen de l'École nationale des pompiers – Rémunération

CA-2022-02-026 ATTENDU QUE lorsqu'il y a un examen de l'École nationale des pompiers (ENPQ), la présence d'un surveillant d'examen et/ou d'un lecteur est requise;

ATTENDU QUE la personne qui agit à ce titre, désignée par le gestionnaire de formation, ne doit avoir aucune connaissance du milieu de la sécurité incendie et peut être un employé actif de la MRC ou une personne indépendante de la MRC;

ATTENDU QUE le temps alloué pour un examen de l'ENPQ est d'une durée maximale de 3 heures;

ATTENDU que le directeur du SSIRÉ propose d'établir une rémunération forfaitaire afin de simplifier le processus de rémunération;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'AUTORISER une rémunération forfaitaire est de 65 \$ à toute personne qui agira à titre de surveillant ou lecteur lors d'un examen de l'École nationale des pompiers.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Démission – Dépôt

CA-2022-02-027 ATTENDU la lettre de démission de M. Serge Simoneau, pompier à la caserne 65-72 (Lyster-Laurierville) pour le Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ), datée du 1^{er} janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

DE PRENDRE ACTE de la démission de M. Serge Simoneau ayant le numéro d'employé 70089, pompier à la caserne 65-72, effective à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Démission – Dépôt

CA-2022-02-028 ATTENDU la lettre de démission de M. Sébastien Dubois, pompier à la caserne 13 (Saint-Ferdinand) pour le Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ), datée du 7 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

DE PRENDRE ACTE de la démission de M. Sébastien Dubois ayant le numéro d'employé 70183, pompier à la caserne 13, effective à compter du 7 janvier 2022.

Séance du comité administratif du 1^{er} février 2022

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Démission – Dépôt

CA-2022-02-029 ATTENDU la lettre de démission de M. Keven Ouellet, pompier à la caserne 13 (Saint-Ferdinand) pour le Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ), datée du 7 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

DE PRENDRE ACTE de la démission de M. Keven Ouellet ayant le numéro d'employé 70181, pompier à la caserne 13, effective à compter du 7 janvier 2022.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Embauche – Autorisation

CA-2022-02-030 ATTENDU les besoins de pompiers à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ);

ATTENDU la recommandation de M. Éric Boucher, directeur du SSIRÉ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

DE PROCÉDER à l'embauche de M^{me} Tiffany Bilodeau à titre d'apprentie pompière sur appel à la caserne 58 (Inverness), avec entrée en fonction le 1^{er} février 2022, selon les conditions stipulées à son contrat de travail et dont la probation se poursuivra jusqu'à la réussite de la formation minimale pour exercer au sein d'un service incendie selon la *Loi sur la sécurité incendie* (chapitre S-3.4).

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.7 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Embauche – Autorisation

CA-2022-02-031 ATTENDU les besoins de pompiers à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ);

ATTENDU la recommandation de M. Éric Boucher, directeur du SSIRÉ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

DE PROCÉDER à l'embauche de M. Martin Bourassa à titre d'apprenti pompier sur appel à la caserne 13 (Saint-Ferdinand), avec entrée en fonction le 1^{er} février 2022, selon les conditions stipulées à son contrat de travail et dont la probation se poursuivra jusqu'à la réussite de la formation minimale pour exercer au sein d'un service incendie selon la *Loi sur la sécurité incendie* (chapitre S-3.4).

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.8 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Embauche – Autorisation

CA-2022-02-032 ATTENDU les besoins de pompiers à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ);

ATTENDU la recommandation de M. Éric Boucher, directeur du SSIRÉ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

DE PROCÉDER à l'embauche de M. Charles Deschênes à titre d'apprenti pompier sur appel à la caserne 80-85 (Villeroy et Notre-Dame-de-Lourdes), avec entrée en fonction le 1^{er} février 2022, selon les conditions stipulées à son contrat de travail et dont la probation se poursuivra jusqu'à la réussite de la formation minimale pour exercer au sein d'un service incendie selon la *Loi sur la sécurité incendie* (chapitre S-3.4).

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Finances

7.1 Prévisions et ratifications des dépenses de la MRC – Approbation

CA-2022-02-033 Sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu d'approuver les prévisions et les ratifications des dépenses de la MRC pour le mois de février 2022, comme suit :

Prévisions des dépenses

<u>Réquisition</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
4316	BuroPro (divers)	180,00 \$
4317	Antidote (3 licences)	389,85 \$
4318	Ordre des ingénieurs du Québec (3 inscriptions)	1 822,65 \$
4319	Association des ingénieurs municipaux du Québec (adhésion)	330,00 \$
4320	Cansel (licence Can-Net)	1 724,63 \$
4321	SolidCAAd (licence civil 3D, autoCad, Bluebeam)	19 232,42 \$
4322	MTQ (tomes ouvrages routiers)	644,93 \$
4323	Publications du Québec (Cahier des charges et devis généraux)	250,00 \$
4324	Goforest (déroussaillage, drainage forestier)	10 000,00 \$
4325	BMR (divers, ponceaux, géotextile - Forêt)	2 500,00 \$
4326	Dendrotik (divers, rubans, peinture - Forêt)	500,00 \$
4327	Bernard Gosselin (trappage castors)	500,00 \$
4328	Location d'outils Desjardins (divers, gants, bottes - Forêt)	250,00 \$
4329	Groupement agroforestier Lotbinière-Mégantic (inventaire plantation, transport plants)	7 500,00 \$
4330	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec (inventaire plantation)	750,00 \$
4331	Excavation Marcel Paradis (travaux amélioration de voirie forestière)	15 000,00 \$

Séance du comité administratif du 1^{er} février 2022

4332	Pro Équipement Sport enr. (divers, chaîne, huile - Forêt)	1 500,00 \$
4333	Martin Pilote (débroussaillage chemins forestiers)	1 500,00 \$
4334	Accéo Solutions inc. (licence Parcours)	600,00 \$
4335	Imprimerie Fillion enr. (enveloppes)	400,00 \$
4336	Extincteurs Bois-Francis-Érable (vérification extincteurs)	300,00 \$
4337	Multi-Service ST (entretien gazon 2022)	882,00 \$
4338	Vertisoft (renouvellement VMware)	3 341,00 \$
TOTAL :		<u>70 097,48 \$</u>

Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.

Ratifications des dépenses

<u>Description</u>	<u>Montant</u>	
Abtech Services Polytechniques inc. (location station)	2 410,65 \$	
Zoom (licence)	200,00 \$	
Telmatik (frais téléphoniques et service - PAIR)	690,00 \$	
LANEC Solutions Web (utilisation MaRuche 2022)	299,40 \$	
PG Solutions (installation programme permis)	85,00 \$	
Costco (masques)	39,95 \$	
Médial Services-Conseils SST (forfait janv. - juin)	4 087,53 \$	
Location d'outils Desjardins (batteries)	89,90 \$	
Les Constructions Alain Germain inc. (barricader immeuble)	717,52 \$	
Déneigement N.S. Paradis SENC (charge de neige et abrasif)	270,00 \$	
TOTAL :		<u>8 889,95 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Prévisions et ratifications des dépenses en sécurité incendie – Approbation

CA-2022-02-034

Sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu d'approuver les prévisions et les ratifications des dépenses en sécurité incendie pour le mois de février 2022, comme suit :

Prévisions des dépenses

# PO	Fournisseur	Qté	Description	\$ / Unité	Total
02-001	STIP	1	Remplacement appareil de détection de gaz	1 115,00 \$	1 115,00 \$
02-002	ENPQ	13	Matières dangereuses (MDO) Examen pratique	276,65 \$	3 596,45 \$
02-003	SAE (CS Deschênes)	1	Inscription RCCI et examen	253,20 \$	253,20 \$
02-004	Aréofeu	1	Pièces pour réparations diverses	1 000,00 \$	1 000,00 \$
02-005	CSE inc.	2	Harnais sauvetage	219,95 \$	439,90 \$
02-006	Martin & Lévesque Uniformes	85	Manteau 3 saisons et tuques (entente de travail)	150,00 \$	12 750,00 \$
TOTAL :					<u>19 154,55 \$</u>

Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.

Ratifications des dépenses

<u>Description</u>	<u>Montant</u>	
Costco (masques)	199,75 \$	
Services techniques incendies Provincial inc. (ajustement essai)	987,00 \$	
ENPQ (formation)	74,50 \$	
Centre d'extincteur SL (location extincteurs)	369,90 \$	
PG Solutions (licences)	316,17 \$	
TOTAL :		<u>1 947,32 \$</u>

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Correspondance – Documents déposés

8.1 Parc linéaire des Bois-Francs – Demande d'appui

CA-2022-02-035

ATTENDU QUE 50 % du financement du Parc linéaire des Bois-Francs proviennent du Programme Véloce III mis en place par le ministère des Transports pour couvrir les frais d'exploitation et de gestion du tronçon dont il est propriétaire;

ATTENDU QUE le Programme Véloce III est reconduit tous les trois ans et qu'il s'est terminé en 2021;

ATTENDU QUE le ministère des Transports n'a toujours pas confirmé le renouvellement dudit programme;

ATTENDU QUE les délais de confirmation et d'obtention du financement du Programme Véloce III mettent une pression négative sur notre réseau cyclable;

ATTENDU QUE le Parc linéaire des Bois-Francs est gestionnaire et administrateur de 77 kilomètres de piste couvrant les territoires de la MRC de L'Érable et la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE le Parc linéaire des Bois-Francs offre un réseau cyclable et piétonnier gratuitement à l'ensemble de la population des deux MRC;

ATTENDU QUE le Parc linéaire des Bois-Francs est une plaque tournante dans le développement du transport actif de notre MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'APPUYER le Parc linéaire des Bois-Francs dans ses démarches auprès des députés et du ministère des Transports pour le renouvellement du Programme Véloce III dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Ministère de la Culture et des Communications – Programmes d'aide financière

Les membres du comité administratif prennent acte de la correspondance du ministère de la Culture et des Communications datée du 27 janvier 2022.

9. Divers

9.1 Service du greffe – Entente – Autorisation

CA-2022-02-036

ATTENDU le départ du greffier de la MRC en date du 11 février 2022;

ATTENDU QUE le poste est toujours à pourvoir et qu'aucune candidature n'a été reçue;

ATTENDU la nécessité d'assurer la continuité d'une partie des dossiers sous la responsabilité du greffier;

ATTENDU l'entente convenue avec M. René Turcotte, travailleur autonome;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu :

D'AUTORISER la direction générale à convenir d'une entente temporaire avec M. René Turcotte, selon les modalités convenues entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Période de questions

Aucune question.

11. Levée de la séance

CA-2022-02-037

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu que la séance soit levée à 11 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Fortier, préfet

Raphaël Teyssier, secrétaire-trésorier